

**Conseil Municipal séance ordinaire
du Lundi 05 juillet 2010**

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 12</p> <p>Nombre de Membres en exercice : 12</p> <p>Nombre de Conseillers présents ou représentés : 10</p> <p>Début de séance : à 19h00</p> <p>Fin de séance : à 20h00</p>	<p>L'an deux mille dix, le cinq juillet, le CONSEIL MUNICIPAL, s'est réuni, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le premier juillet par Monsieur DEQUE, Maire, qui a présidé la séance.</p> <p>Étaient présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Alain ARRIGONI, Michèle BORCA et Thierry DUCLOS.</p> <p>Sont arrivés en milieu de séance : Dominique REGARD (19h15), Corinne BROSSARD (19h15) et Dolorès ZAPATA (19h30).</p> <p>Étaient excusés : Rémy CHEVALET et Sébastien BRUN.</p> <p>Pouvoirs : Aucun.</p> <p>Secrétaires de séance : Michèle BORCA et Jean-Claude LENGACHER.</p>
---	---

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 juin 2010 : Le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 07 juin dernier. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

1. TRANSFERT DE CONVENTIONS AU SYNDICAT MIXTE

M. le Maire explique que suite au départ de la société OREX, le 30 juin 2010, le Syndicat Mixte du Mont d'Or va mettre en place une régie. Plusieurs conventions doivent donc être transférées.

1.1. Location de la salle du centre VTT

M. le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de la salle du centre VTT entre la commune de Métabief et le Syndicat Mixte du Mont d'Or. Ce projet ne comporte pas la facturation des frais de fonctionnement. La convention sera donc peut être à revoir dans quelques temps. Le "prêt de locaux" devra être mis en valeur en le faisant apparaître clairement dans la liste des subventions par exemple.

Vu cet exposé, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la convention proposée.

1.2. Distribution des secours sur les pistes de ski alpin

M. le Maire présente le projet de contrat relatif à la distribution des secours sur les pistes de ski alpin entre la commune de Métabief et le Syndicat Mixte du Mont d'Or. Il précise que la commune ne peut assurer ce service et que ce contrat est donc une nécessité.

Vu cet exposé, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine le contrat proposé.

1.3. Distribution des secours sur la piste de descente de VTT

M. le Maire présente le projet de contrat relatif à la distribution des secours sur la piste de descente de VTT entre la commune de Métabief et le Syndicat Mixte du Mont d'Or. Il ajoute que le Syndicat est également responsable de la sécurisation de l'ensemble du domaine du Mont d'Or.

Vu cet exposé, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine le contrat proposé.

1.4. Gestion de la salle Paul Charlin

M. le Maire présente le projet de convention de gestion de la Salle Paul Charlin entre la commune de Métabief et le Syndicat Mixte du Mont d'Or. Il précise que les agents du Syndicat sont disponibles les week-ends.

Vu cet exposé, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la convention proposée.

2. MAISON DE VIE : Convention avec le CAUE du Doubs

M. le Maire indique au conseil municipal que l'acte d'acquisition de la propriété de l'hygiène sociale a été signé le 28 juin dernier. Il rappelle les objectifs avancés et les crédits inscrits au budget primitif de la commune pour les premières études et travaux.

Pour accompagner la commune en amont du projet, il indique que le CAUE peut intervenir pour tester la faisabilité du projet, esquisser la disposition des lieux et faire une proposition de programme avec surfaces approximatives.

Son intervention permet à la commune d'orienter ses choix grâce à l'avis extérieur de professionnels du cadre de vie dégagée de toute influence.

Si cette intervention peut retenir l'intérêt du conseil municipal, il précise qu'il conviendra de conclure une convention avec le CAUE et présente la proposition de contrat qui lui est parvenu.

Il indique enfin que son intervention est conditionnée par l'adhésion de la commune à l'association du CAUE, moyennant une cotisation de 122 € pour l'année 2010.

Vu cet exposé, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du maire,

- décide à l'unanimité d'adhérer à l'association du CAUE du Doubs,
- approuve l'intervention du CAUE en amont du projet de maison de vie et accepte le projet de convention présenté.

3. DEMANDE D'ASSISTANCE JURIDIQUE : Contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon par un agent municipal

Le Conseil Municipal par délibération en date du 25 mars 2008 a donné délégation générale à Monsieur le Maire en vu d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie pour toutes les actions tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

Par un courrier en date du 25 janvier 2010 reçue en Mairie le 26 janvier 2010 un agent a présenté à la Commune une demande indemnitaire venant réparer un préjudice fixé par lui à hauteur à 8.000 €.

Selon son courrier, cette demande serait justifiée par plusieurs éléments :

- une situation de "placardisation",
- une discrimination notamment dans le cadre de l'attribution du régime indemnitaire mis en place par la Commune,
- et enfin en raison d'une dépréciation de la valeur d'un terrain lui appartenant en raison de la délimitation d'un emplacement réservé par le PLU.

Par un courrier en date du 25 mars dernier, Monsieur le Maire a rejeté la demande indemnitaire présentée par l'agent dans la mesure où celui-ci ne justifiait juridiquement aucune de ses prétentions et allégations et ne démontrait aucun préjudice dont la Commune serait responsable.

Par une requête enregistrée le 25 mai 2010 devant le Tribunal Administratif de Besançon, reçue en mairie le 1er juin 2010, l'agent conteste le rejet par la Commune de la demande indemnitaire qu'il a présenté et entend obtenir du Tribunal :

- qu'il condamne la Commune à réparer de son préjudice d'un montant de 8.000 €,
- qu'il enjoigne à la Commune de le réintégrer dans les fonctions et de lui restituer les missions qu'il prétend avoir perdues.

La Commune de METABIEF entend faire valoir ses arguments afin de démontrer qu'elle a rejeté cette demande indemnitaire en toute légalité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En raison de l'importance de ce recours et de son caractère personnel, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence qui lui a été attribuée le 25 mars 2008, à représenter juridiquement la Commune par-devant toutes les juridictions pouvant être amenées à statuer dans le contentieux opposant la Commune de METABIEF à cet agent, à confier la défense des intérêts de la Commune, dans le litige l'opposant à l'agent, au Cabinet d'Avocats FIDAL, PARC ARTEMIS, 17C Rue Alain Savary BP 1601 25010 BESANCON, et à signer tous les actes relatifs à ce contentieux.

Vu cet exposé, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- représenter juridiquement la Commune par-devant toutes les juridictions pouvant être amenées à statuer dans le contentieux opposant la Commune de METABIEF à cet agent,*
- confier la défense des intérêts de la Commune de METABIEF dans le litige l'opposant à l'agent au Cabinet d'Avocats FIDAL, PARC ARTEMIS, 17C Rue Alain Savary BP 1601, 25010 BESANCON,*
- signer tous les actes relatifs à ce contentieux.*

4. COMMISSIONS COMMUNALES : Nominations

19h30 : arrivée de Mme ZAPATA. M. le Maire explique que suite à certains changements dans l'équipe municipale, la liste des membres des différentes commissions doit être mise à jour, liberté accordée, au conseil municipal par l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente le tableau qu'il souhaite soumettre au vote, reprenant la liste des différentes commissions et les membres proposés dans chacune d'elles.

Il propose au conseil municipal de se dispenser du vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT).

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Titulaires	Suppléants
Gérard DEQUE Alain ARRIGONI Dominique REGARD Jean-Claude LENGACHER	Bruno MUTIN Thierry DUCLOS Sébastien BRUN Michèle BORCA

REPRESENTANTS POUR LA HALTE GARDERIE
Franck BREUILLARD Thierry DUCLOS

REPRESENTANTS POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Michèle BORCA - Corinne BROSSARD Dolorès ZAPATA - Bruno MUTIN

COMMISSION CULTURE - SPORT - ASSOCIATIONS	
Président : Corinne BROSSARD	Vice-Président : Gérard DEQUE
Membres : Jean-Claude LENGACHER Dolorès ZAPATA Michèle BORCA	

COMMISSION PATRIMOINE - BAUX - TRAVAUX**Président :** Alain ARRIGONI**Vice-Président :** Dominique REGARD**Membres :**Franck BREUILLARD - Sébastien BRUN
Bruno MUTIN - Jean-Claude LENGACHER**COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE****Président :** Dominique REGARD**Vice-Président :** Gérard DEQUE**Membres :**Franck BREUILLARD
Sébastien BRUN**COMMISSION ÉCOLE - PETITE ENFANCE - AIDE A LA PERSONNE****Président :** Franck BREUILLARD**Vice-Président :** Bruno MUTIN**Membres :**Michèle BORCA - Dolorès ZAPATA
Corinne BROSSARD - Gérard DEQUE**COMMISSION VOIRIE - RÉSEAUX - RÉSIDENCES SECONDAIRES****Président :** Dominique REGARD**Vice-Président :** Franck BREUILLARD**Membres :**Alain ARRIGONI - Sébastien BRUN
Bruno MUTIN - Rémi CHEVALET
Gérard DEQUE - Thierry DUCLOS**COMMISSION FORETS - AGRICULTURE****Président :** Sébastien BRUN**Vice-Président :** Bruno MUTIN**Membres :**Jean-Claude LENGACHER
Gérard DEQUE**COMMISSION ÉLIMINATION DES DÉCHETS - ENVIRONNEMENT****Président :** Franck BREUILLARD**Vice-Président :** Sébastien BRUN**Membres :**Dominique REGARD
Gérard DEQUE

COMMISSION COMMUNICATION

Président : Jean-Claude LENGACHER

Vice-Président : Gérard DEQUE

Membres :

Michèle BORCA

Corinne BROSSARD

Dolorès ZAPATA

Vu cet exposé, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des membres des commissions communales,

- approuve dans son intégralité le tableau présenté par le maire.

5. VENTE DE TERRAIN : Terrasse bowling

Compte tenu des nouveaux éléments dont dispose la commune : la discussion est reportée.

6. DIVERS

6.1. Création d'un poste d'agent de maîtrise

Un des agents techniques de la commune, actuellement "Adjoint Technique de 1ere classe", a la possibilité de devenir "Agent de Maîtrise" (passage dû à l'ancienneté). Pour notamment des raisons budgétaires, la collectivité, ne souhaite pas créer ce poste.

6.2. Prix de l'eau

A titre indicatif, le prix de l'eau pour le premier semestre 2010 sur le secteur de Métabief est le suivant :

Par m³ : coût eau 0,7490 € TTC + coût assainissement 0,7572 € TTC = 1,5062 € TTC

Abonnement semestriel : 59,89 € TTC.

6.3. Plan de communication Festival de la Paille

La demande de partenariat avec l'Est Républicain n'est pas validée pour cette année. Une nouvelle proposition pourra être présentée l'année prochaine.

6.4. Éclairage public

Suite à l'agrandissement de la fromagerie, des candélabres doivent être transférés sur le coté gauche de la route. Une délibération modificative au budget devra être prise pour lancer la démarche rapidement car un délai de 10 semaines est nécessaire pour la commande. Le coût est évalué à 15.865 € HT.

6.5. Fonctionnement de la cantine

Suite à l'achat du bâtiment de l'Hygiène Sociale, les élus vont retravailler sur les prix et le fonctionnement de la cantine.

6.6. Lancement d'une campagne de "capture" des chats errants

A partir du 12 juillet prochain, et durant toute la semaine suivante, la commune lancera une campagne de lutte contre les chats errants. Les administrés sont appelés à exercer une vigilance accrue sur les animaux dont ils sont propriétaires durant cette période.

6.7. Rappel : lutte contre le bruit

La commune distribuera prochainement dans les boîtes aux lettres des flyers rappelant les règles à respecter en matière de bruit.

6.8. Calendrier de présence du maire et des adjoints

Un calendrier de présence du maire et des adjoints sera affiché durant l'été au secrétariat de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire

Les adjoints et conseillers municipaux